

Réception anomalie 800700 pour une personne décédée

Vous recevez l'anomalie 800700 lors d'une prestation décès, indiquant que l'affilié n'est pas connu comme décédé, pourtant vous avez la preuve de décès de cet affilié ?

Nous rencontrons souvent ce problème dans le cas de personnes décédées à l'étranger. La date de décès n'a pas été communiquée au registre national, raison de la réception de l'anomalie.

Pour résoudre le problème, veuillez suivre la procédure ci-dessous :

1. Veuillez-vous procurer l'attestation officielle du décès de l'affilié (attestation de la commune par exemple) ;
2. Vérifiez bien que l'attestation est lisible et de bonne qualité ;
3. Transférez votre demande à Ident@sigedis.fgov.be.